



Prescription litige assurance habitation

Par **Jos93**, le **07/04/2019** à **00:28**

Bonjour, rnJ étais garante pour un locataire, qui n'était pas assuré, il y a eu un incendie, il y a plus de 5 ans.rnUn avocat m'a réclamé en janvier 2017 une somme d'argent, l'incendie a eu lieu le 1er avril 2014. En juillet 2018 un huissier c'est présenté à mon ancienne adresse sans laisser de documents. Depuis plus de nouvelles. rnLe locataire pour lequel j'étais garante est allé au TGI, il n'y a rien à son encontre. rnMa question est, il y a-t-il prescription ou pas ?rnMerci pour votre réponse rnCordialement

Par **chaber**, le **07/04/2019** à **06:35**

bonjourrrn[citation]Le locataire pour lequel j'étais garante est allé au TGI, il n'y a rien à son encontre. [/citation]c'est à dire? quel est le jugement?rrnUn locataire selon les art 1733 et suivants du code civil est présumé responsable.rnrnS'il n'est pas garanti l'assureur se retournera contre la cautionrrnY a-t-il eu action judiciaire à votre encontre?